

Saint-Denis, 6 janvier 2021

Madame Martine TIERCELIN
Monsieur Laurent HADDAD
Co-Président(e)s Conseil de
développement

Objet. : Saisine du Conseil de développement de Plaine Commune sur le Conseil de Développement et la démocratie participative

Madame, Monsieur,

Le 22 mars 2019 vous avez été saisi par mon prédécesseur sur la démocratie participative au sein du territoire et je me permets à l'occasion de ma prise de fonction de vous ressaisir sur cette thématique importante dont l'objet même « Conseil de Développement » est une partie importante de la réflexion à mener.

Comme il vous l'a été rappelé lors de la première saisine, la volonté de faire vivre la démocratie participative a accompagné Plaine Commune depuis sa création. Celle-ci participe du droit à la ville inhérent au projet de Plaine Commune : faire en sorte que les habitants aient leur mot à dire sur l'ensemble des questionnements qui traversent nos villes. L'histoire de Plaine Commune est ponctuée d'événements publics, qui font se rencontrer élus et citoyens, pour débattre de l'avenir du territoire : projet urbain (hippodamos 93), Assises, les Jeudis de l'Architecture, les débats sur la Métropole du Grand Paris. A la croisée entre éducation populaire et moments politiques, ces rencontres sont des temps forts de vie démocratique du territoire pour construire un projet partagé. Par ailleurs, pour instaurer un regard citoyen sur les politiques publiques qu'ils mènent, les élus de Plaine Commune ont décidé de se doter d'un Conseil de développement dès 2003 : une assemblée constituée, formée de citoyens bénévoles, qui examine tout au long de l'année les projets de la collectivité, et émet un avis après avoir auditionné les parties prenantes de son choix.

Le Conseil de développement était et est légitime à contribuer à la question du rôle de la démocratie participative au sein du territoire de Plaine Commune. Sa fonction première est de produire des avis sur les politiques publiques de la collectivité qui leur permettent d'être en dialogue avec les élus, donc d'incarner une forme de démocratie participative. L'intérêt de cette saisine est donc double.

- le Conseil de Développement y sera considéré comme l'objet central de son avis ; cela lui offre l'occasion de s'interroger sur son fonctionnement, son périmètre d'intervention, son rôle, sa mission vis-à-vis des habitants et sans éluder la question de ses relations avec l'intercommunalité, à améliorer, à redéfinir, à repenser.
- Au-delà de son rapport à l'institution, il me semble nécessaire de définir son rôle dans un territoire soumis à de nombreuses concertations publiques de la part de maîtres d'ouvrage publics et privés. Il pourrait donc définir une place nouvelle dans le cadre de ces différentes

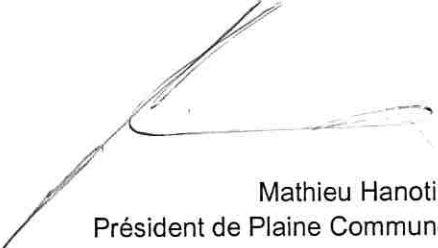


consultations et ainsi être un outil d'amélioration de la participation citoyenne, au sens noble du terme, afin d'irriguer la façon de faire et de penser la Ville demain.

- Au-delà du Conseil de développement, les instances participatives mises en place par les villes et auxquelles les élus et les agents de Plaine Commune participent à la demande seront sollicitées afin notamment de, sans se suppléer à leur légitimité et leurs rôles, définir les interactions nécessaires à mettre en œuvre.

La contribution du Conseil de développement pourrait éclairer les décideurs sur les conditions à réunir pour renouveler les conditions d'exercice d'une démocratie participative sur le territoire avec l'ensemble des outils de participation existants (budget participatif, conseils citoyens, concertations de projet, etc.), afin d'améliorer la capacité des citoyens d'émettre des avis éclairés sur les projets comme les politiques publiques des collectivités.

Cordialement,



Mathieu Hanotin
Président de Plaine Commune